



COMMUNE DE CHAZELLES-SUR-LYON

DELIBERATION N° 221018 _005

OBJET : FINANCES : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA MJC

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, LE DIX-HUIT OCTOBRE à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 octobre 2022

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 28

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL - Michel NEEL - Jeanine RONGERE - Michel FAURE - Maryvonne MOUNIER - Annie CHAPUIS - Pierre THOLLY - Marie-Christine BERTHOLLET - René GRANGE - Hervé LASSABLIÈRE - Christiane BRUYAT - Corinne CHEVRON - Florence PAILLEUX - Emmanuelle NEEL - Frédéric BERTHET - Cyril D'IPPOLITO - David BOURKAIB - Mickaël HATRON - Gérard HAEGY - Christian BLANCHARD - Aline CIZERON - Yves GORD - Maxime PEILLER.

Absents ayant donné procuration : Thierry PONCHON à Michel NEEL - Nathalie JOUBAND à Emmanuelle NEEL - Isabelle POULARD à Cyril D'IPPOLITO - Julienne BERTHET à Frédéric BERTHET - Christine MONTAGNY à Maryvonne MOUNIER.

Absent excusé : Ludovic PADUANO.

Secrétaire élu pour la session : René GRANGE

Monsieur NEEL rappelle que par délibération en date du 18 janvier 2022, la commune de Chazelles-sur-Lyon a approuvé une convention avec ENEDIS pour la décoration d'un poste de distribution publique d'électricité. Cette décoration a été réalisée par un groupe de jeunes encadrés par la MJC ;

Conformément à la convention et suite à la réalisation de l'action, ENEDIS a versé une subvention de 500€ à la commune de Chazelles-sur-Lyon.

Dans la mesure où c'est la MJC qui a engagé les frais relatifs à cette action, le conseil municipal est invité à délibérer pour approuver le reversement de cette subvention à la MJC.

Pour rappel, la MJC a signé le contrat d'engagement républicain (condition sine qua none pour bénéficier d'une subvention) le 10 mai 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention de 500€ à la MJC pour son action avec un groupe de jeunes dans la décoration d'un poste de distribution électrique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200594-20221018-221018_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 24/10/2022
Publication 27/10/2022

L'Adjoint Délégué



Le secrétaire de séance,
René GRANGE